CFE-CGC Schneider Electric
Oct. 2015 www.cfecgc-schneider.org / cfecgc.schneider@gmail.com

Versement volontaire

AVANT LE
21 OCTOBRE

Le PERCO, c'est maintenant

Vous avez jusqu'au 21 octobre - 17 h pour faire un versement volontaire sur votre Perco, en allant sur BNP Personéo (site internet de la BNP) pour aller récupérer jusqu'à 800 euros d'abondement.

Nov.15 Fin novembre 2015, les sommes seront versées sur le Perco suivant l'option que vous aurez séléctionnée. Précision : les sommes issues de la monétisation des jours de CET vers le Perco seront versées automatiquement en gestion pilotée.

Ecran de connexion BNP Personeo

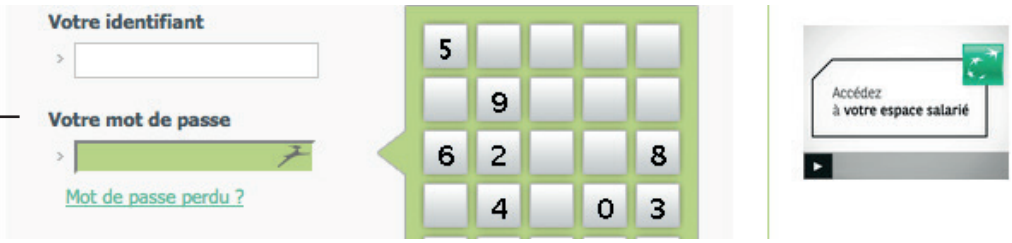

Pour les versements volontaires : il n'y a pas de cotisations sociales. Les sommes versées ne transitent pas par la paie et ne sont donc pas considérés comme des éléments de rémunération.

Suivez les Guides :

Voir notre Fiche PERCO

Voir notre Fiche PERCO Utilisation des CET

CSG-CRDS
8 % Il n'y a pas d'impact sur votre montant net imposable. Par contre, l'abondement reste soumis à cotisation CSG-CRDS à hauteur de 8 %.

1er déc.15 À compter du 01 décembre 2015, ce sera à vous de faire le nécessaire pour effectuer un arbitrage si vous voulez orienter votre épargne en gestion libre.

Ne restez pas isolé, si vous avez des questions, adressez vous à l'un de vos représentants de la CFE-CGC

Coordonnateur Syndical Groupe : ***Dominique Jacquat - 06 32 32 11 35***
Délégué Syndical Central SEI SEF : ***Maurice Pironi - 06 88 74 80 30***
Déléguée Syndicale Centrale SEEF : ***Martine Jeannin - 06 03 59 25 78***
Contactez-nous ! www.cfecgc-schneider.org cfecgc.schneider@gmail.com @CfeCgcSchneider

Ensemble, + de sens